

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

- L'association «Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière », organise le Samedi 16 MAI 2020 un rallye touristique en voiture.
- Le but du rallye consiste à trouver différents indices liés aux événements, curiosités, monuments ou personnalités qui font la richesse du patrimoine touristique et historique des environs de « Villiers en Bière» et qui guideront les équipages sur nos routes
- La distance totale à parcourir dans la journée est d'environ 50 kilomètres.

## ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est ouvert à tous les habitants de Villiers et aux adhérents du TMVEB ( avec famille et amis), chacun peut former un équipage composé de deux à cinq personnes maximum.
- Les enfants de moins de 18 ans peuvent participer au rallye sous la responsabilité d'un parent.
- Les véhicules acceptés sont les voitures uniquement.
- Le droit d'inscription est fixé à 5 euros par personne à régler à l'inscription
- L'inscription se fait par courrier au 1 domaine de la gardiole

77190 Villiers en Biere

ou par mail à l'adresse suivante : [rallye@tennessee-mockingbird.com](mailto:rallye@tennessee-mockingbird.com)

Le bulletin d'inscription et le règlement du rallye sont téléchargeables sur le site internet : Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière

- L'inscription n'est valide qu'après réception du bulletin d'inscription complété et du règlement des frais de participation
- **Clôture des inscriptions au plus tard le DIMANCHE 26 AVRIL 2020 à 20H00.**
- Chacun doit prévoir son panier pique nique pour le midi.,

- L'équipage ainsi que le véhicule doivent respecter les règles du Code de la Route.
- L'association « Tennessee Mockingbird de Villiers en Bière » décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir.

***Quelques règles de courtoisie ...***

***Nous sommes tous des éco citoyens, merci de respecter l'environnement.***

***En cas d'abandon du rallye, merci de prévenir les organisateurs aux numéros de téléphone indiqués dans l'enveloppe de secours remise le jour de la manifestation.***

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

- **Accueil des équipages impérativement à 8h30 sur le parking de la salle « les granges » à villiers en biere**
- Il sera remis aux concurrents les documents nécessaires au rallye,
- **Un apéritif suivi d'un repas offerts par l'association clôtureront cette journée.**

ARTICLE 4 : CLASSEMENT

- Le rallye touristique n'est pas une course de vitesse. L'équipage gagnant est celui qui a totalisé le plus grand nombre de points au cours des différentes étapes.
- En cas d'ex æquo, les gagnants seront départagés par une question subsidiaire.
- Les réponses aux énigmes, aux indices, aux questions devront être lisibles et inscrites au stylo à bille. Une seule réponse sera acceptée par question. En l'absence d'une de ces conditions, aucun point ne sera attribué.

ARTICLE 5 : PUBLICITÉ

- La participation au Rallye touristique implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant l'épreuve.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ANNULATION

- Il n'y aura ni annulation ni remboursement.

ARTICLE 7 : PRINCIPE DU RALLYE

- Navigation

Le parcours est tenu secret jusqu'au moment du départ.

La navigation se déroule avec une succession d'étapes.

J'ai lu et j'accepte le règlement du rallye touristique:

Nom du capitaine : ..... Prénom : ..... Signature : ..... ..

Date :